

NUMERO 40

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'EUROPE.

JEUDI 2 AVRIL 1789.

GUERRE DU LEVANT: *Commencement de la campagne; plan qu'on paroît se proposer de suivre; projet des Turcs pour reprendre Oczakow & la Crimée; autre projet contre l'Albanie; fausse alarme à Fiume.*

Quand la fureur des élémens cesse de troubler la terre, celle des hommes commence; ainsi nous ne pouvons jamais jouir d'un calme parfait

Le Comte DE MIRABEAU.

La Campagne ne tardera plus de s'ouvrir; on dit même qu'elle est déjà commencée en partie. On apprend du moins par les lettres de Vienne du 22 mars, que le 15 du même mois le général Russe Kamenskoï a dû mettre le siège devant Bender. Il fera aidé dans cette conquête importante par un renfort considérable de l'armée du prince Potemkin; & l'on ne croit pas que ce siège éprouve les mêmes lenteurs que celui d'Oczakow.

Le prince Potemkin lui-même ne devoit rester à Pétersbourg que très peu de tems, & seulement pour y prendre les ordres ultérieurs du cabinet, relativement au plan de la campagne; & l'on attendoit son retour à l'armée pour la fin du mois dernier, ou les premiers jours de celui-ci. Il marchera incontinent vers la forteresse d'Akierman, l'une des clefs de l'Empire Ottoman de ce côté, tandis que la flotte Russe avancera de Sébastopol devant Varna, pour également s'emparer de ce havre important.

Le général comte de Romanzow dont l'armée est destinée à couvrir le siège de Bender, s'est déjà rapproché du Danube sur Braila, tandis que le corps du prince de Cobourg s'est mis en mouvement & marche vers la partie Orientale de la Valachie, qu'attaqueront en même-tems vers le Nord les troupes de

TOME II.

○

la Transilvanie. Ces dernières troupes, suivant les avis les plus recens de Hermanstadt, ont été distribuées de la manière suivante. Le 3me. bataillon d'Ant. Esterhazy reste à Mullenbach & à Pétersdorf; l'Etat-major & un bataillon de Spleny a pris le 14 mars sa station à Kernest; le 12, un autre bataillon de ce régiment est arrivé au poste de Felfoe-Fakardin; l'Etat-major & un bataillon de Belgiojoso, & un autre bataillon de Szaszvaros se sont rendus le 6 aux stations de Nagy-Oklos & de Kruguys; l'Etat-major & la division-colonel des dragons de Savoye sont arrivés le 13 à Kittirf; la division lieutenant-colonel de Maros-Vasarhely a occupé le 11, le poste de Butfum; quatre escadrons de Savoye restent à Szaszvaros, & enfin le 3me. bataillon de Spleny a la défense du poste de Dollman. Outre ces troupes la division-colonel, la 1ere. division-major, & l'Etat-major des hussards de Toscane, ainsi que l'Etat-major & le second bataillon du premier régiment Vallaque se rendront dans les environs de Hatzegg, sous les ordres du général-major baron de Stader, qui prendra son quartier à Vaida-Hunyad.

Au Bannat, le corps qui s'y trouve, restera absolument sur la défensive, & mieux à ce qu'on espère que durant la dernière campagne. Le gros de ce corps se concentrera entre Mehadia & Orfowa, une partie occupera la montagne Allion, d'autres défendront le fameux Antre Veterani, qu'on travaille d'ailleurs à rendre imprenable, par de nouveaux ouvrages.

En Hongrie & en Croatie, les troupes ont dû également quitter leurs quartiers d'hyver, vers le milieu de mars; quoique les opérations ne doivent commencer que dans le courant de celui-ci, les neiges & la gelée ayant reculé le départ des généraux en chef. Mais ce départ est enfin décidément fixé, savoir, celui du maréchal Haddick au 3 de ce mois, & celui du maréchal Laudon au 5. Tous deux jouissent maintenant d'une bonne santé, malgré leur âge avancé, & ils ont tous les jours des conférences avec l'Empereur. On s'attend toujours à leur voir entreprendre, pour le prelude de leurs exploits, l'un, le siege de Belgrade, l'autre, ceux de Berbir & de Bahjaluka.

D'après ces aperçus , il est facile de voir que le projet est d'entamer de toutes parts l'Empire Ottoman , de telle sorte que les diverses armées des alliés se rejoignent enfin sur les bords du Danube & dans le cœur des possessions Turques. Cependant l'on ne se flatte pas assez pour croire que ce plan ne rencontrera pas de grands obstacles. Les Turcs qui s'y attendent , prennent leurs précautions en conséquence , & tandis que différens Seraskiers seront envoyés en avant avec des corps de troupes pour s'opposer aux progrès des alliés , le Grand-visir a ordre de rester avec le gros de l'armée dans les environs d'Andrinople , pour couvrir cette place. On fait monter à 100 mille hommes l'armée Ottomane , qui s'avancera de la Silistrie , le long de la rive droite du Danube vers Belgrade , & à 40 mille seulement celle qui sera chargée de la défense de la Bosnie.

La Porte se flatte d'ailleurs de pouvoir détourner les projets de conquêtes de ses ennemis sur le continent , par l'expédition que de nouveau elle se propose de tenter pour la conquête de la Crimée. Le Capitan-Pacha loin de s'être découragé par les mauvais succès qu'il a essuyés , semble au contraire avoir repris une nouvelle ardeur & sur-tout profité des leçons que lui ont donné ses vainqueurs. Ayant observé la construction des chaloupes canonnières Russes & leur effet terrible , il est parvenu à faire goûter à son maître le projet d'en équiper sur le même modèle au-delà de 200 , qui porteront depuis 18 jusqu'à 36 hommes d'équipage. En conséquence on travaille dans l'arsenal avec toute la diligence possible à cette flotille nombreuse , dont l'amiral se promet & fait espérer à la Porte les plus grands succès. Comme les chaloupes de cette espèce ne peuvent traverser la mer ou s'éloigner beaucoup de ses rivages , on suppose qu'il les transportera à bord des vaisseaux de ligne & des frégates , jusqu'à l'embouchure de Nieper , où il les mettra en état de combattre , de détruire s'il est possible , la flotille Russe , & de tenter ensuite d'emporter Otsakow du côté de la mer. On sent les difficultés d'une pareille entreprise , & à Constantinople même , on tremble sur les suites qu'elle peut avoir. Cependant

le credit du Grand-Amiral triomphe des manœuvres secretes de ses ennemis, & il est parvenu à inspirer dans l'esprit du Souverain & du peuple l'enthousiasme guerrier qui le possede lui-même.

Mais tandis qu'à Constantinople, on se repait de ces vastes & pour ainsi-dire chimériques projets, les Autrichiens en méditent un plus réel, & dont l'exécution ne rencontrera certainement pas les mêmes obstacles. C'est contre l'Albanie Turque qu'il est dirigé. A cet effet le magistrat de Segna a fait publier depuis peu une ordonnance de l'Empereur, par laquelle il est défendu à tout matelôt de s'éloigner de la ville, afin qu'on puisse en trouver, lorsqu'il s'agira d'équiper les bâtimens légers & chaloupes canonnières, que l'on construit en toute diligence dans les chantiers de Trieste, & qui se joindront à la flotille du major Cazzioni. Et pour cet effet on prétend encore que l'on attend dans ce dernier port quelques fré-gates Napolitaines, pour agir de concert avec la flotille Autrichienne. Enfin on donne le même motif à la marche d'un assez grand nombre de troupes de terre de la Lombardie, qui passent à Trieste.

Peut-être aussi ce renfort de troupes n'a-t-il été ordonné que par pure précaution, & pour se mettre en garde contre toute surprise de la part des Turcs. Ces surprises ne sont pas hors de toute vraisemblance, les alarmes du moins n'en sont pas sans exemple. Dernièrement encore, écrit-on de Trieste en date du 21 mars, on a su par des avis certains de Fiume que le 5, on avoit vu dans ces parages deux bâtimens Turcs armés & ayant des troupes à bord. Sur cette information le capitaine de vaisseau Simpson stationé à Fiume, ayant reçu les ordres du lieutenant-colonel de Schlegelhofer du régiment Terzy, sortit du port avec deux chaloupes canonnières & une felouque, pour s'assurer de la vérité ou de la fausseté de l'avis, & donner l'alarme en conséquence, s'il se trouvoit réel.

L'obscurité de la nuit ne permit pas au capitaine de se convaincre sur le champ du véritable état des choses; mais en continuant sa croisière, on lui confirma que les navires Turcs en question s'étoient effectivement approchés de la rive dans le détroit de

Morfenize, où le vent les avoit poussés, & même que les soldats qui s'y trouvoient à bord, étoient descendus à terre. Le capitaine se hâta en conséquence de tirer trois coups de canons, signal dont on étoit convenu ; & aussitôt toutes les troupes & même les bourgeois & payfans de la contrée se mirent sous les armes. Mais quelle fut sa surprise, lorsqu'à la pointe du jour s'étant approché de l'endroit du débarquement des prétendus ennemis, il reconnut que c'étoit 35 recrues, habillés encore à la Turquie, qui s'étoient engagés pour le corps franc du major Wuckassovich. Il donna un signal contraire, chacun retourna paisiblement chez soi, & jusqu'ici tout a continué d'être calme dans ces contrées.

FRANCE : Ce qui s'est passé d'essentiel aux assemblées de Chartres & de Beauvais ; précis du cahier de la noblesse de Nemours ; noms d'un certain nombre de députés.

Maintenant que l'on a réglé l'ordre de convocation pour la province la plus difficile à manier, celle de Bretagne, l'on devoit s'attendre que cette opération préliminaire ne tarderoit pas à être totalement achevée pour tout le royaume. Mais il s'est élevé de nouveaux obstacles tant pour la ville de Paris, que pour la province du Dauphiné, où plusieurs membres distingués de la noblesse & du clergé, ont réclamé contre l'élection, qui avoit été faite par les Etats de la province, de ses députés aux Etats-généraux. Les opposans se plaignent, à ce qu'il semble avec raison, de l'illégalité de cette élection ; ils se plaignent de voir le tiers-Etat presque en entier composé de gens de loi, & ils demandent que le roi cassant ladite élection, suive pour le Dauphiné le plan adopté pour les autres parties du royaume. On s'attend en conséquence à un règlement pour ordonner de procéder à une nouvelle élection par bailliages & sénéchaussées.

Quant à la ville de Paris, ce n'a été que le 22 mars, que le conseil d'Etat a dû décider la contestation qui s'étoit élevée entre le châtelet & le prévôt des marchands, au sujet de la convocation pour être les

députés de cette capitale aux Etats-généraux. Le corps de ville s'est rendu à cet effet à Versailles ; ainsi l'on ne doit plus tarder à recevoir les lettres de convocation, qui ne feront qu'accroître sans doute les intrigues & les mouvemens déjà très vifs des candidats, qui briguent l'honneur de représenter cette grande ville à l'assemblée nationale.

Voici encore quelques détails sur les assemblées de Bailliages de province. Les trois ordres de celui de Chartres se sont réunis, le 16 mars, chez M. le duc de Dondeauville qui présidoit l'assemblée. Il l'a ouverte par un discours qui a été fort applaudi ; ensuite M. l'évêque de Chartres en a prononcé un autre qui a aussi reçu de justes applaudissemens ; l'un & l'autre tendoient à inspirer aux trois ordres l'union & la concorde. La noblesse, peu d'instans après avoir été assemblée en son particulier, a formé le vœu general de faire l'abandon de tous ses privileges pecuniaires & de subir une égalité parfaite pour la distribution des impôts ; elle a invité le clergé à en faire autant ; & ce vœu a été porté à l'ordre du Tiers & à celui du clergé. Le clergé n'a pu répondre que le lendemain ; mais il l'a fait d'une manière satisfaisante, & a laissé appercevoir le regret d'avoir été prevenu sur cet objet.

A Beauvais, après que l'élection a été faite, & au moment où on alloit procéder à la prestation du serment, le lieutenant-particulier du bailliage, adressant la parole, au nom du tiers-Etat, au clergé & à la noblesse, a dit :

« MM. du clergé & MM. de la noblesse, le tiers-
 « Etat voit avec la plus grande satisfaction, mais sans
 « étonnement, le concert avec lequel vous vous êtes
 « empressés de remettre l'antique jouissance de vos
 « exemptions pécuniaires. Il est touché de l'affection
 « que vous lui avez montrée, en vous occupant de
 « ses intérêts dans la rédaction de vos cahiers. C'est
 « ainsi qu'en vous assurant son amour, vous ajoutez
 « encore au plaisir qu'il aura toujours à vous donner
 « les marques les plus sinceres de son respect ; c'est
 « ainsi que les premiers ordres de l'Etat, en élevant
 « la nation, s'élevent avec elle. Le tiers-Etat aimera

„ toujours à recevoir de vous, messieurs, l'exemple de
 „ toutes les vertus ; & vous le trouverez près de vous
 „ lorsqu'il s'agira de donner des preuves de son dé-
 „ vouement à la patrie ”.

Ce compliment ne resta point sans réponse, & ce fut M. le comte de Crillon, qui présidoit l'assemblée générale, en qualité de grand-bailli d'épée, qui se chargea de la faire.

„ Jamais, messieurs, a-t-il dit, nous n'avons mieux con-
 „ nu le bonheur d'être placés parmi les premiers citoyens
 „ d'une nation si justement renommée par sa bonté,
 „ son courage & sa franchise ; donner l'exemple de
 „ toutes les vertus, & sur-tout de l'amour de la pa-
 „ trie, voilà la noble ambition que vous nous con-
 „ seillez, & ce conseil que nous acceptons avec tranf-
 „ port, honore autant ceux qui le donnent que ceux
 „ qui le reçoivent ”.

On procéda pour lors à la prestation du serment & voici la formule qui a été suivie.

„ M. le député du Faites-vous le serment d'être
 „ fidele aux instructions & pouvoirs qui vous ont été
 „ remis, & de faire céder tout intérêt personnel & par-
 „ ticulier à l'avantage de la patrie ? ”

A répondu, „ j'en fais le serment. ”

Quoique dans le plus grand nombre des bailliages, les ordres ayent arrêté de délibérer séparément, il en est quelques-uns cependant où les délibérations se font en commun, à Langres entr'autres & à Montfort-l'Amaury. Mais soit séparés, soit réunis de corps, le concert & l'harmonie des esprits ne paroissent altérés nulle part ; par-tout la noblesse, & presque par-tout le clergé ont renoncé aux exemptions pécuniaires. C'est à ces abandons volontaires qu'il faut attribuer cette liaison intime entre les 3 ordres, de laquelle il résulte qu'ils s'éclaircissent réciproquement sur la rédaction de leurs cahiers. Dans quelques bailliages, le tiers-Etat avoit besoin de ces secours ; parce qu'il s'étoit principalement occupé d'objets personnels & locaux, ce qui n'auroit donné alors à ses pouvoirs que des rapports éloignés avec le bien public.

On connoit encore très-peu les cahiers qui ont été dressés, à l'exception de celui de la noblesse du bail-

lage de Némours, qu'on vient de rendre public. Son travail est divisé en cinq objets principaux. 1^o. *Celui qui intéresse le royaume en général.* Dans cet article est compris tout ce qui tient à la constitution générale, à la législation, aux finances, &c. Les principes en sont puisés dans les principes & dans les vues du gouvernement même; ils sont consignés dans des écrits que l'opinion publique a consacrés. Mais comme nous l'avons dit tant de fois, cette opinion publique est très-souvent un fort mauvais juge; & nous craignons bien qu'à cet égard elle n'ait jugé avec le bandeau sur les yeux.

2^o. *Les objets relatifs aux provinces.* Dans cet article, la noblesse propose que la partie de l'impôt qui doit être consommée sur les lieux, ne soit point versée au trésor-royal, & qu'il soit établi des assemblées d'administration dans toutes les provinces, pour veiller à la distribution des impositions. C'est dans cet objet que se trouvent comprises les réformes à faire dans les capitaineries, les eaux & forêts, les bannalités, les francs-fiefs, &c. 3^o. *Les objets relatifs aux baillages,* tels que le rappel au ressort des parties qui en ont été distraites, l'adoucissement des aydes, la multiplication des maisons d'éducation, &c. 4^o. *Les objets relatifs à la noblesse,* tels que la conservation des droits de propriété utiles & honorifiques, la destruction des obstacles, qui écartoient de tout emploi le tiers-état, l'abandon des survivances, la suppression des charges militaires, ainsi que la réforme de l'abus, par lequel les emplois militaires & les places politiques sont accumulés héréditairement en quelque sorte sur certaines familles ou certaines têtes. 5^o. *Les objets relatifs au clergé,* tels que la résidence des gros bénéficiers, l'emploi des ecclésiastiques sans bénéfices dans les diocèses, la meilleure répartition des bienfaits ecclésiastiques, une augmentation de revenu aux curés, la maintenance des baux du clergé pour les titulaires nouveaux, la décision des états-généraux sur la dette du clergé, &c. Si la raison la plus saine n'a pas toujours présidé à la rédaction de ce cahier, on ne peut nier du moins qu'il n'y respire beaucoup de zèle & de patriotisme.

Quant aux élections, elles vont leur train, & l'on

connoît déjà un grand nombre de députés. Nous joignons ici la note de ceux qui sont parvenus à notre connoissance. (1)

Angers : Tiers, M. de Volney ; Auteur des lettres sur l'Egypte.

Bazas : Clergé, M. l'Evêque de Bazas ; Noblesse, M. de Pils, Senechal ; Tiers, MM. Sage, Avocat ; . . .

Boulogne sur Mer. Clergé M. l'Abbé de Montgazin, Grand-Vicaire.

Beauvais : Clergé, M. David, Curé ; Noblesse, M. le Comte de Crillon ; Tiers, M. Milton, Avocat & M. Oudaille, Laboureur.

Châlons sur marne : Clergé, M. Duret, Curé de Ste. Marguerite ; Noblesse, M. de Pouilly ; Tiers, MM. Thomas ; ..

Châteauneuf en Thimerais : Clergé, M. l'Abbé Tissier, Chanoine de Chartres ; Noblesse, M. le Vicomte de Castellane ; Tiers, MM. Perrier, Notaire au Châtelet de Paris ; Clay, Fermier.

Chaumont ; en Vexin, Clergé, l'Abbé Panat, Grand-Vicaire ; Noblesse, M. de Belle-Isle, ancien Chancelier du duc d'Orleans ; Tiers, M. d'Ailly & un laboureur.

Liancourt : Tiers, MM. Dauchy, Laboureur ; . . .

Condom : Nobl., M. le Comte de Lusignem ; Tiers, MM. la Borde ;

Crepy Cl. M. le Curé d'Ormoy ; Noblesse Mgr. le Duc d'Orleans ; Tiers, MM. le Lieutenant-General du Bailliage ; Hermanteau, Fermier.

Etampes : Clergé, M. l'Abbé de Tressan, Grand-Vicaire du Diocèse de Rouen ; Noblesse, M. Poillou de St.-Marc ; Tiers, MM. de la Borde de Mereville, Garde du Tresor-Royal ; Gidouin.

Limoges : Tiers, MM. Nourissant, Directeur de la Monnoye ; de Rouillac, Lieutenant-General de la Senechaussée.

Mantes : Nobl., M. le Marquis de Gaillon

Meaux : Clergé, M. le Curé d'Ille ; Noblesse, M. d'Aguesseau, Conseiller d'Etat ; Tiers, MM. Houdet, Lieutenant Criminel ;

Melun : Clergé, M. le Curé de Mormans ; Nobl., M. Fretau, Conseiller de grand Chambre au Parlement de Paris ; Tiers, MM. Despatys de Corneille, Lieutenant-General du Bailliage ; l'Avocat du Roi.

Montargis : Clergé, M. le Curé de Lorry ; Noblesse, M. le Comte de la Touche, Chancelier de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orleans ; Tiers, MM. de Joigny ; le Bois, Lieutenant particulier du Bailliage.

Nemours : Clergé, M. Thibaut, Curé de Soupe ; Noblesse, M. la Vicomte de Noailles ; Tiers, MM. Dupont, Conseiller d'Etat ; Bertier, Procureur.

Nevers : Noblesse, M. le Comte de Serent ; Tiers, M. Girard de Bousson.

ARTICLES DIVERS.

Extrait d'une lettre particulière de Francfort le 27 mars. « Nous disions dans notre dernière (voyez le N^o, précédent p. 207) que la disette d'argent, ce nerf si nécessaire de toutes les grandes entreprises, empêcheroit plusieurs puissances actuellement en paix, de se mêler dans la bagarre qui se prépare tant au Nord qu'à l'Orient de l'Europe. La même maladie travaille aussi quelques-unes des puissances belligérantes, & pourroit bien ensuite les disposer insensiblement à des sentimens plus pacifiques. La Porte-Ottomane entr'autres joint encore à toutes ses autres disgrâces, la disette de numéraire la plus alarmante; & elle se trouve en conséquence forcée, pour y remédier, de recourir aux expédiens les plus extraordinaires. Nous apprenons en effet par les avis de Constantinople du 8 février dernier, qu'il venoit d'y être publié une ordonnance Imperiale, par laquelle il est enjoint à un chacun de transporter à la monnoye tout l'argent en masse qu'il peut posséder. Et comme si le gouvernement connoissoit à cet égard les richesses des différentes classes de sujets, il a fixé la quantité que chacune devoit reproduire, savoir : les Grecs 5000 Okas, (1) les Armeniens 4000, les juifs 3000 & les Turcs 20 mille. Cet ordre, ajoute-t-on, a jetté l'a-

Riom : Tiers, M. Malouet; Intendant de la Marine à Toulon.

St-Quentin : Noblesse, M. le Comte de Pardieu.

Senlis : Clergé, M. le Curé de Serfy; Noblesse, M. le Duc de Levi; Tiers; MM. le Blanc, Maire de Senlis; de la Cour, Fermier.

Sens : Noblesse, M. le Duc de Mortemart.

Sezanne : Clergé, M. le Curé de Broyes; Noblesse M. le Marquis de Pleurs; Tiers MM. le Lieutenant-Général du Bailliage; . . .

Soissons : Clergé, M. le Curé de Rivieres; Noblesse, M. le Comte d'Egmont; Tiers MM. Brocheton, Avocat; Ferté, Fermier d'Eprival.

Villers-Cotterets : Clergé, M. le Prieur de Marolles; Noblesse, Mgr. le Duc d'Orléans; Tiers, MM. Delimon, Contrôleur General des Finances de Mgr. d'Orléans; du Bouchel, Negociant.

(1) L'Oka correspond à environ 3 livres & un tiers

farine & repand la confusion & le desordre dans les plus riches manufactures, quoique la monnoye accordée un tantieme à l'avantage du vendeur. Les orfèvres sur-tout se trouvent par-là hors d'état de travailler, d'autant plus qu'on pousse la rigueur jusqu'à forcer toutes les personnes qui portent le moindre ornement d'argent, de le vendre pour en faire des piastres. On espere par ce moyen pouvoir en frapper 30 à 36 millions, opération qui apportera à la monnoye un benefice immense, provenant soit de ce qu'elle exigera pour les frais de fabrication, soit du remede de la loi, soit enfin de l'alteration du poids. Dejà depuis le 26 janvier, on a donné cours à une nouvelle piece de monnoye de deux piastres, mais plus foible d'une drame d'argent par l'alliage qui s'y trouve & le defaut de poids. On refond toutes les anciennes monnoyes, d'après le même principe, & l'on a calculé que la monnoye gagnera encore 16 pour 100 sur cette refonte. Le peuple sans doute ne voit pas ces opérations d'un œil tranquille, & ce n'est qu'à force de vigilance que le ministere est parvenu jusqu'ici à le contenir.

» Si la Russie a sur la Porte - Ottomane l'avantage d'avoir de meilleures troupes & sur-tout des commandans plus experts & plus heureux, si ses derniers succès lui donnent sur sa rivale quelque supériorité, il faut avouer qu'elle n'est pas beaucoup plus avancée par rapport aux ressources pécuniaires. Ses finances sont en effet également dans un grand desordre; & le manque de numeraire est extrême dans cet Empire. On en a eu plusieurs fois la preuve tant par les divers emprunts que cette cour a été obligée de faire, soit en Hollande & en Italie, que par l'expédient du papier-monnaie auquel elle a eu souvent recours. C'est ainsi entr'autres que dans le mois d'août dernier, il avoit été mis en circulation des billets de banque pour plusieurs millions; & c'est ainsi encore que par une ukase de l'impératrice, en date du 11 fevrier, on a annoncé l'émission de semblables billets pour une somme de 25 millions de roubles.

» Ces mesures sont d'autant plus instantes, que cette puissance selon toutes les apparences devra soutenir,

pendant la campagne prochaine , les efforts de plusieurs ennemis à la fois , & se montrer sur un bon pied de défense, en Crimée, en Bessarabie, en Finlande, peut-être en Pologne, dans la Baltique, sur la Mer-Noire, & probablement aussi sur la Méditerranée. La Pologne inquiète d'autant plus qu'elle s'empresse davantage de mettre à exécution le projet de porter son armée à 100 mille hommes. Elle en aura selon toutes les apparences 60 mille sur pied au printemps prochain, puisque déjà la diète a voté les impôts nécessaires, pour la levée & l'entretien d'un pareil nombre.

» Du reste les négociations entre toutes les puissances ne sauroient être plus actives qu'elles ne le sont en ce moment ; soit qu'elles aient pour but d'éviter le fléau d'une guerre générale, soit plutôt qu'elles tendent à lier les parties de la manière la moins défavorable. C'est aujourd'hui le bruit le plus accrédité que le voyage rapide du prince de Nassau a moins pour objet des propositions de paix, que la conclusion d'une contre-ligue, qui puisse équilibrer la confédération germanique & la triple alliance Stadhoudérienne. A son retour d'Espagne, M. de Nassau prendra le commandement, auquel l'impératrice de Russie l'a nommé, d'une flotte légère, qui doit croiser dans la Baltique. »

Extrait d'une lettre de Rome le 14 mars.

» La sacrée congrégation pour la propagation de la foi a reçu des lettres ultérieures, relatives à la persécution qu'ont soufferte dans tout l'empire Chinois les chrétiens catholiques. Dans cette commotion générale, il n'y eut d'épargnés que ceux de cette religion qui étoient connus d'avance au gouvernement, c'est-à-dire, qui, suivant les loix de l'Empire, s'étoient déclarés comme tels au tribunal impérial. Les autres qui n'avoient pas obéi à ces formalités, furent poursuivis avec la dernière rigueur, dépouillés de leurs biens, jettés dans des cachots, & après une longue & pénible captivité condamnés à un bannissement perpétuel. Il y en eut plus de 400 compris dans cette horrible persécution. Cependant ce ne fut encore rien, en comparaison de celle qui frappa les Chinois qui furent dénoncés comme catéchisans eux-mêmes. La majeure partie de ceux-ci fut condamnée à

des travaux si pénibles, que tous y périrent bientôt ; d'autres furent destinés à la plus vile servitude, le reste enfin condamné à finir leurs jours dans l'horreur de leurs prisons. Quatre seulement d'entr'eux obtinrent la faveur de se racheter de l'esclavage, pour une rançon considérable, dont ils durent l'avance à la générosité d'un autre chrétien. Très peu eurent le bonheur de se soustraire, à la fureur des persécuteurs, & aux recherches criminelles des Mandarins ; mais ils doivent se tenir cachés, & ils ont perdu toute espérance de pouvoir exercer désormais leur ministère apostolique.

» Cette persécution au reste ne fut pas seulement funeste aux hommes, elle le fut pour le moins autant aux choses saintes. Les images, les reliques, les églises furent par-tout renversées & détruites par l'ordre exprès du gouvernement. Il est vrai cependant (ainsi que nous l'avons rapporté dans un volume précédent), que depuis, l'Empereur a paru se repentir des excès, auxquels on s'étoit porté contre les Chrétiens, & qu'il en étoit émané un édit plein de bonté qui pouvoit rassurer sur leur sort, & sur celui de la mission apostolique dans ces contrées. Mais ce prince est fort âgé, par conséquent son gouvernement est foible ; il ne s'est trouvé que trop d'hommes en place, avides de pillages & de vexations, qui ont continué de profiter des premiers ordres, pour assouvir leur cupidité, & pour suivre rigoureusement tous ceux qui sont soupçonnés d'être chrétiens ; de sorte que la voix des ministres évangéliques ne peut plus se faire entendre dans l'intérieur de cette vaste contrée, qu'avec des peines incroyables. «

Venise le 18 mars. Les fêtes, à l'occasion de l'exaltation du nouveau doge, ont duré toute la semaine dernière & continuent encore ; elles ont été renouvelées lundi dernier à l'occasion de l'élection, qui a été faite par le sérénissime grand-conseil, pour le poste important de procureur de saint Marc, dont le nouveau doge étoit revêtu. Le choix est tombé sur son excellence, le noble Alvise-cinq, Sebastien, chevalier, ci-devant ambassadeur aux cours d'Espagne & de France, & aujourd'hui, Podestat à Verone.

Mercredi matin ; nous avons vu arriver ici son excellence, le chevalier Jérone-Zuliani, qui revient de

Constantinople, où il étoit baile de la serenissime république, auprès de la Porte-Ottoman. Il est revenu par mer, & il est encore au nouveau Lazaret, où il fait la quarantaine prescrite pour ceux qui arrivent du Levant.

Extrait d'une lettre de Florence, le 21 mars.

„ On n'a pas été peu surpris de lire dans le mandement pastoral, que notre religieux archevêque a publié à l'entrée du carême, un passage par lequel il annonce à son peuple, qu'il avoit demandé au souverain pontife la permission generale pour tout le diocèse, de pouvoir manger de la viande, à certains jours désignés. „ Ce „ que, ajoute-il, le souverain-pontife a daigné laisser „ à l'arbitre de notre conscience, par une lettre qu'il „ nous a adressée en date du 31 janvier. „ Ce recours a sans doute de quoi étonner dans les circonstances ; & c'est un contraste parfait avec la conduite de quelques autres prelates d'Allemagne, qui, de leur propre autorité, ont accordé à leurs diocèses des dispenses plus étendues encore, par rapport à l'abstinence ordonnée par l'église.

„ Jusqu'ici l'abondance d'autres matieres nous a fait différer d'annoncer une nouvelle loi de S. A. R. qui reforme dans ses Etats toutes les substitutions de tel genre qu'elles soyent. La foi publique, est-il dit dans la loi nouvelle, étoit sans cesse trompée par l'ambition des peres, qui à l'aide des substitutions dispensoient leurs enfans du payement de leurs dettes. Les biens substitués pourront désormais être vendus, & l'oïveté ainsi que l'ignorance sera punie par la misere. Le travail sera recompensé par des richesses, & les orgueilleux substitués ne pourront plus se faire un titre de l'injustice de leurs ayeux, pour se jouer impunément de la bonne foi de leurs créanciers. Enfin les biens-fonds remis en circulation favoriseront en même tems l'agriculture, l'industrie & la population.

„ Une autre loi plus nouvelle, & qui fait aussi une certaine sensation, est celle qui vient d'être publiée le 22 de ce mois, relativement à la collation des cures.

On y lit que „ S. A. R. vivement affectée des abus „ considérables & du scandale même qui naît de la „ collation des cures que conferent soit les commu-

„ hautes, soit même tout le peuple dans quelques
 „ endroits, ce qui expose souvent les concurrens à
 „ mendier les suffrages par toutes sortes de moyens,
 „ & à avilir leur sacré caractère par la nécessité de
 „ recourir à de basses intrigues, peut-être même à de
 „ criminelles simonies, a décidé que dorénavant les
 „ dites cures seront regardées comme étant de pa-
 „ tronat royal; & qu'ainsi on ne pourra les obte-
 „ nir qu'après les avoir méritées à un concours qui
 „ sera tenu dans les formes prescrites, & après toutes
 „ les informations préalablement faites sur le mérite
 „ des concurrens.

Versailles le 24 mars. M. le marquis d'Osmont a été
 nommé ces jours derniers ministre-plénipotentiaire de
 France auprès des Etats-généraux de Hollande. M.
 le marquis de Vergennes, ambassadeur en Suisse, ayant
 demandé sa retraite, on assure qu'il sera remplacé dans
 ce poste, par M. le marquis de Verac. — On debite
 pour nouvelle que les deux cours impériales ont fait
 demander à la république de Hollande une réponse
 claire & cathégorique, sur le parti qu'elle prendroit
 dans le cas où le fléau de la guerre viendrait à étend-
 dre ses ravages, soit dans le Nord soit ailleurs. Mais
 on ne dit pas qu'il y ait encore de réponse donnée. Au
 reste jamais la république n'a tenu ses secrets plus
 scrupuleusement que depuis la dernière révolution;
 rien ne perce au dehors de ce que font & résolvent
 les Etats-généraux. — Le bruit qui veut que l'élec-
 teur de Baviere ait accédé à la confédération-Germa-
 nique, ne s'est point encore démenti. On ajoute même
 aujourd'hui que son état militaire va être porté à
 50 mille hommes effectifs, dont le duc de Deux-Ponts
 aura le commandement suprême.

Gènes le 14 mars. Le nouveau cardinal Etienne-
 Charles de Lomenie de Brienne, archevêque de Sens,
 vient d'arriver ici accompagné de Mgr. Testa Picco-
 lomini; & il se rendra incessamment à Rome, pour
 y recevoir le chapeau de cardinal.

Des frontieres de la Saxe, le 17 mars. Par l'appâ-
 d'un gros engagement & l'espoir d'un butin considéra-
 ble sur les Musulmans, quelques soldats de nos trou-
 pes, même en assez grand nombre, se sont déterminés à

deserter, pour aller prendre parti en Bohême dans les troupes Autrichiennes. Il y a quelques jours que 26 hommes du régiment des Cuirassiers de l'Électeur, ayant à leur tête un bas-officier déjà vieux, & avec leurs chevaux, armes & bagages, ont passé dans ce royaume, où ils ont été engagés au service de l'Empereur. Sept autres avoient agi de même quelque tems auparavant, & il étoit à craindre que cette maladie de désertion ne gagnât toutes nos troupes des frontieres. Mais on va prendre des précautions efficaces pour l'arrêter dans son principe, & en attendant, on vient d'effrayer ceux qui seroient tentés de suivre ce dangereux exemple, par la punition de 4 soldats & 1 bas-officier de la garnison de Dresde, qui ont été arrêtés dans leur fuite; on les a fait passer aux verges samedi dernier, & le bas-officier est en outre condamné à trois ans de forteresse.

Hambourg le 27 mars. Le tems continue d'être contraire, desorte qu'il nous manque encore une poste de Suede & une de Danemark. Nous avons cependant les lettres de Copenhague du 17 & celles de Stockholm du 10. Les premières n'apprennent rien d'autre sinon que la commission nommée pour examiner l'affaire du complot de Benzenstjern est composée de deux assesseurs du haut tribunal de justice, d'un auditeur royal & de M. Fischer, capitaine de la marine. C'étoit le 17 ou le 18 que cette commission devoit commencer son travail. Ces lettres ajoutent qu'on est à la découverte d'un autre complot beaucoup plus perfide & plus effrayant, qui achevera d'exciter sur ses auteurs l'indignation & l'horreur de toute l'Europe. Il est certain qu'on a arrêté un grand nombre de personnes suspectes.

Les lettres de Varsovie du 14 annoncent une nouvelle indisposition du roi, ce qui fait appréhender que la diete ne soit encoer interrompue. Le Maréchal de Romanzow doit avoir écrit au comte Potocki, général des troupes Polonoises une seconde lettre qu'on dit beaucoup plus forte que la première. Les mêmes avis confirment que le général Kaminskoi est arrivé près de Bender, & va en former le siege. --- Nous donnerons au reste le détail de ce que ces lettres de Danemark, de Suede & de Pologne contiennent de plus intéressant, l'ordinaire prochain.